



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves MEYER, Maire

Présents :

Martine ALLAMEL, André LOYET, Marie-Noëlle DURAND, Joël DURIEU, Eliette ROCHE, Pascal GAILLARD, Khalid ESSAYAR, Françoise DUMAS, Gilles JALADE, Monique ROGIER, André BASTIDE, France NOGIER, Max BOUSCHON, Evelyne PALY, Stéphane CIVIER, Bruno PASQUERON de FOMMERVAULT, Marie-Françoise TASTEVIN, Rémi VOLLE, Sylvie JEAN-LEYNAUD, Roland VERNET, Benoît PERRUSSET, Patricia ROUX, Loïc GENESTE, Thierry CHAILAN, Martine DUBOIS

Excusés :

Catherine HADDAD (pouvoir à Pascal GAILLARD), Cécile FAURE (pouvoir à Jean-Yves MEYER), Thierry JEAN (pouvoir à Gilles JALADE), Gaëlle AUDIGIER (pouvoir à Khalid ESSAYAR), Blandine CHAMBON (pouvoir à Martine DUBOIS)

Absents :

Arthur BENET, Henda MAJRI

Secrétaire de séance :

Stéphane CIVIER

Date de la convocation :

12 décembre 2018

Délibération n° 58

OBJET : MOTION CONTRE LE PROJET DE LOI DE REFORME DE LA JUSTICE

Transmis au représentant
de l'Etat le :
Affiché le :
Notifié le :

Secrétariat Général

58 - MOTION CONTRE LE PROJET DE LOI DE REFORME DE LA JUSTICE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'il a été destinataire d'une demande de soutien de la part de l'ordre des avocats du barreau de l'Ardèche et propose à l'assemblée de prendre une motion identique à la leur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre : André BASTIDE et Max BOUSCHON) :

Approuve la motion proposée par l'ordre des avocats du barreau de l'Ardèche ainsi que suit :

- Rappelle qu'il n'y a pas de démocratie sans une justice humaine et dotée des moyens nécessaires à son bon fonctionnement
- Prend acte de la déloyauté du gouvernement qui ne respecte pas ses engagements
- Déplore les très graves atteintes portées aux droits des justiciables
- Constate que le projet de loi pour la Justice aura notamment pour conséquences :
 - La création de déserts judiciaires, par une nouvelle organisation qui regroupe les contentieux et éloigne les citoyens de leur juge
 - La déshumanisation et la robotisation : privatisation de la Justice par la création de procédures numériques qui pourraient être confiées à des opérateurs privés et payants
 - Le remplacement du juge par le Directeur de la Caisse aux Allocations Familiales pour les revalorisations des pensions alimentaires, avec l'application de barème et d'algorithmes
 - Des atteintes aux libertés individuelles, aux droits de la défense et à la place des victimes.
- Les avocats du barreau de l'Ardèche dénoncent le mépris et l'abandon du service public de la Justice.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Yves MEYER

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.